



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 Avril 2023

Délibération n°FL-14/04/23-3

Objet : Affectation des résultats 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze Avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 04 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD

Etaient représentés : Jérôme DENYS donne procuration à Jean-Marc GOSELIN, Adeline COCHETEUX donne procuration à Julie LAI, Jean-Pierre DAMIENS donne procuration à Jean-Pierre LAUDE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 4

EXPOSÉ :

Après avoir procédé au vote du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en affecter les résultats afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2023 :

Constat des résultats

Fonctionnement

Total des charges 2022 : 1 030 734.58€

Total des produits 2022 : 1 326 420.93€

Solde d'exécution Fonctionnement 2022 : 295 686.35€

Report 2021 : 308 864.06€

Total : 604 550.41€

Investissement

Total des charges 2022 : 327 238.90€

Total des produits 2022 : 337 851.14€

Solde d'exécution Investissement 2022 : 10 612.24€

Report 2021 : - 99 504.96€

Total : - 88 892.72€

Restes à réaliser dépenses : 234 293.40€

Restes à réaliser recettes : 104 889.42€

Solde d'investissement réel : - 218 296.70€

Il est proposé l'affectation suivante :

D001 Déficit d'investissement reporté - 88 892.72€

1068 Solde d'investissement réel : - 218 296.70€

R002 Excédent de fonctionnement reporté : 386 253.71€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions (Mme MAYEUX, M LAUDE, M MAILLARD, M DAMIENS), décide d'affecter les résultats 2022 comme proposés ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signé le 18 avril 2023

Transmis en préfecture le 18 avril 2023

Publié sur le site le 19 avril 2023